

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 9 NOVEMBRE 2009 (25)

Assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 9^e jour du mois de novembre 2009, à 20 heures.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Mesdames les conseillères Michèle Claveau et Nancy Guillemette et Messieurs les conseillers Jocelyn Bouchard, Jacques Dion, Gilles Otis et Rémy Leclerc.

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux stipulations de l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums du Québec, le greffier procède aux affirmations solennelles des nouveaux élus.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marie-Claude Paris-Tanguay, co-proprétaire du Café Yé, expose aux membres du Conseil la problématique qu'elle vit actuellement dans un projet visant à utiliser sa terrasse extérieure durant la période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 30 avril. Elle désire opérer une terrasse de climat boréal avec un concept préétabli favorisant un clin d'œil au Village sur glace. Il s'agirait d'une première au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Après vérification des normes spécifiques reliées au Code du bâtiment, une problématique a été soulevée relativement au déneigement des trottoirs et de la rue. Cependant, les propriétaires du Café Yé sont disposés à signer une formule de décharge advenant des bris par l'équipe de déneigement à leur terrasse. De plus, celle-ci servirait d'animation au centre-ville en période hivernale.

Monsieur le Maire l'informe que le Conseil a été saisi de cette problématique et que toutes les démarches seront faites afin de concrétiser ce projet. La Ville a un rôle de facilitateur envers les propriétaires, et d'ici quelques jours, on tentera de trouver une solution à la réalisation de ce projet.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-505

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

- 3.4 Acceptation des offres de changement :
 - # 33 / Transport de matériel chez Tuvico : 4 605,44\$ taxes en sus;
 - # 34 / Déplacement d'une borne fontaine et trou d'exploration : 8 767,00\$ taxes en sus
- 5.1 Chambre de commerce et d'industrie du secteur Roberval / Activité de financement Vins et fromages
- 13.4 Remerciements à Messieurs Serge Hudon et Gilles Veilleux.

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

2009-506

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyée par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} octobre 2009 soit accepté sans modification.

DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT (DE NOVEMBRE 2009 À FÉVRIER 2010)

2009-507

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le conseiller M. Gilles Otis soit désigné maire suppléant pour la période de novembre 2009 à février 2010 inclusivement.

Le Conseil tient à remercier le conseiller M. Jocelyn Bouchard pour sa collaboration et sa disponibilité alors qu'il agissait à titre de maire suppléant.

FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Maire de la Ville de Roberval, M. Michel Larouche, précise les fonctions dévolues à chacun des membres du Conseil pour le présent mandat :

FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL (2009-2013)							
DESCRIPTION	<u>Michel Larouche</u> Maire	<u>Jocelyn Bouchard</u> Conseiller siège # 1	<u>Nancy Guillem.</u> Conseiller siège #2	<u>Gilles Otis</u> Conseiller siège # 3	<u>Michèle Claveau</u> Conseiller siège # 4	<u>Rémy Leclerc</u> Conseiller siège # 5	<u>Jacques Dion</u> Conseiller siège # 6
RESPONSABILITÉS							
Communications			X				
Développement économique et durable		X					
Finances				X			
Loisirs et culture				X			

DESCRIPTION	<u>Michel Larouche</u> Maire	<u>Jocelyn Bouchard</u> Conseiller siège # 1	<u>Nancy Guillem</u> Conseiller siège #2	<u>Gilles Otis</u> Conseiller siège # 3	<u>Michèle Claveau</u> Conseiller siège # 4	<u>Rémy Leclerc</u> Conseiller siège # 5	<u>Jacques Dion</u> Conseiller siège # 6
RESPONSABILITÉS							
Organismes communautaires, Famille, aînées et jeunes			X				
Sécurité publique et ressources humaines					X		
Tourisme		X					
Travaux publics et Hygiène du milieu							X
Urbanisme et aménagement du territoire						X	
COMITÉS, MANDATS, DÉLÉGATIONS							
Comité conjoint Mashteuiatsh et Roberval	X	X					
Comité des ressources humaines	X				X	X	X
Conseil régional des élus (CRÉ)	X						
Corporation du Transport adapté					X		
Mont-Plaisant		X					
Municipalité régionale de Comté Domaine-du-Roy	X	X				X	
Office municipal d'habitation			X				
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)							X
Union des municipalités du Québec (UMQ)	X						
COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU DOMAINE-DU-ROY							
NOTE : LE MAIRE FAIT PARTIE D'OFFICE DE TOUS LES COMITÉS							

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2009-508

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 5 novembre 2009, comme si elle était ici au long reproduite :

- À même le fonds général473 548,58\$
- Règlement 2008-16 (achat de machineries lourdes)..... 966,08\$
- Règlement 2009-18(réfection des infrastructures municipales du boulevard Marcotte et ses tributaires...6 433,87\$
- Règlement 2009-19 (développement résidentiel rue Barrette :1 044,09\$

Grand total du fonds général et des règlements.....481 992,62\$

Total des salaires payés en septembre et octobre 2009.....734 151,90\$

2009-509

2.2 CANADIEN NATIONAL / RENOUELEMENT DES BAUX / AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le greffier à signer pour et au nom de la Ville, avec le Canadien National, le renouvellement des baux suivants :

- a) Bail 1000/3050751 (rue Otis), 5 ans, du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2014 : 3 000,00\$;
- b) Bail 1000/3050029 (résidence pour handicapés rue Scott, ancien numéro 532269), 2 ans, du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2011 : 1 800,00\$ pour l'année 2010-2011.

Le paiement se fera sur production de factures.

2009-510

2.3 ASSURANCES GÉNÉRALES / LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE DE FRANCHISE COLLECTIVE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT AGGLOMÉRATION I, GROUPE A, POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT que la Ville de Roberval est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro 100789 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 500 000 \$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la Ville de Roberval y a investi une quote-part de 77 859,00\$ représentant 15.57 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. *LIBÉRATION DES FONDS*

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Roberval confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville de Roberval demande que le reliquat de 422 251.56 \$ dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Roberval s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Roberval s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu unanimement :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Agglomération I, Groupe A, à libérer le fonds de garantie

de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Agglomération I, Groupe A, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

3.0 TRAVAUX PUBLICS

2009-511

3.1 ACCEPTATION SOUMISSION / FOURNITURE DE FLEURS POUR L'ÉTÉ 2010 (SOCIÉTÉ HORTICOLE DE ROBERVAL)

Soumission reçue (taxes en sus) :

– Rénomax 560,50\$

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Rénomax au montant de 560,50\$ taxes en sus pour la fourniture de fleurs pour l'été 2010 (société d'horticulture).

(POSTE : 02-701-55-523)

2009-512

3.2 ACCEPTATIONS SOUMISSION / FOURNITURE DE FLEURS POUR L'ÉTÉ 2010 (PARCS)

Soumission reçue (taxes en sus) :

– Rénomax4 169,04\$

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Rénomax au montant de 4 169,04\$ taxes en sus pour la fourniture de fleurs pour l'été 2010 (parcs).

(POSTE : 02-701-55-523)

2009-513

3.3 RÈGLEMENT 2009-18 : EMPRUNT À LONG TERME DE 2 556 040,00\$: PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES BOULEVARD MARCOTTE ET SES TRIBUTAIRES (RUE PLANTE) / CLAVEAU & FILS / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 / 752 170,96\$ TAXES INCLUSES

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du groupe Cegertec ingénieurs-conseils, le Conseil de la Ville de Roberval accepte le décompte progressif # 4 produit par Claveau et fils inc., relativement à la réfection des infrastructures municipales du boulevard Marcotte et ses tributaires, au montant de 752 170,96\$ taxes incluses et en autorise le paiement (707 687,42\$ pour le boulevard Marcotte et 44 483,54\$ pour la rue Plante).

(POSTE : Règlement 2009-18 (22-918-0-10-00-722))

2009-514

3.4 RÈGLEMENT 2009-18 : EMPRUNT À LONG TERME DE 2 556 040,00\$: PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES BOULEVARD MARCOTTE ET SES TRIBUTAIRES (RUE PLANTE) / CLAVEAU & FILS / ACCEPTATION DES ORDRES DE CHANGEMENTS

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation de l'ingénieur municipal, le Conseil de la Ville de Roberval accepte les ordres de changements suivants, relativement à la réfection des infrastructures municipales du boulevard Marcotte et ses tributaires, notamment :

- # 26 / Démantèlement de conduite : 1 232,15\$ taxes en sus ;
- # 27 / Terre contaminée boulevard Marcotte près ancien Irving : 262,98\$ taxes en sus ;
- # 28 / Raccordement conduite pluviale : 2 495,11\$ taxes en sus ;
- # 29 / Raccordement au réseau existant rue Plante : 902,18\$ taxes en sus ;
- # 30 / Puisards dans la cour chez Spa et Douches : 2 407,23\$ taxes en sus ;
- # 31 / Excavation et remblai pour gaine coin Simard : 852,60\$ taxes en sus ;
- # 32 / Raccordement de tuyau pluvial du HLM : 2 541,75\$ taxes en sus ;
- # 33 / Transport matériel chez Tuvico de TBA : 4 605,44\$ taxes en sus ;
- # 34 / Déplacement de borne-fontaine et trou d'exploration : 8 767,00\$ taxes en sus.

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2009-515

6.1 EMBAUCHE D'UN POMPIER

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyée par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de Roberval, procède à l'embauche de M. Ghislain Bélanger à titre de pompier volontaire à la caserne # 5 à Roberval.

7.0 RESSOURCES HUMAINES

8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION

2009-516

8.1 AUTORISATION SIGNATURES / SERVITUDE LOT 3 999 325 PTIE, CADASTRE DU QUÉBEC / PLAQUETTE HISTORIQUE (FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DU LAC-SAINT-JEAN)

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval

autorise Monsieur le Maire et le greffier à signer la servitude consentie par Mme Annie Fortin, dans la transaction à intervenir avec la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame du Lac-Saint-Jean, lot 3 999 325 Ptie, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, relativement à une plaquette patrimoniale déjà installée et le tout selon la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre, M. Jeannot Thériault, sous sa minute 5897.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2009-517

9.1 ACCEPTATION SOUMISSION / PROLONGEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AU CENTRE CULTUREL DE ROBERVAL

Soumission reçue (taxes en sus) :

- Paulin Bergeron enr.
 - 2010-2011 900,00\$
 - 2011-2012 900,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la proposition financière déposée par Paulin Bergeron enr. pour le prolongement du contrat de déneigement du Centre culturel de la rue Ménard pour une période de deux ans, tel que décrit ci-haut, et autorise le greffier à signer pour et au nom de la Ville ledit prolongement du contrat actuel # 1347 et ce, jusqu'au 1^{er} mai 2012.

(POSTE : 02-701-24-522)

2009-518

9.2 ACCEPTATION SOUMISSION / CONCIERGERIE AU CENTRE CULTUREL DE ROBERVAL (AIRES COMMUNES)

Soumissions reçues (taxes en sus) :

- Paulin Bergeron enr.
 - Option A (2009-2010) 5 400,00\$
 - Option B (2009-2011)..... 10 800,00\$
 - Option C (2009-2012)..... 16 200,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Paulin Bergeron enr. pour la conciergerie des aires communes du Centre culturel situé sur la rue Ménard et ce, d'une durée de trois ans, au montant de 16 200,00\$ taxes en sus. De plus, le Conseil autorise le greffier à signer pour et au nom de la Ville tout document pour donner plein effet à la présente entente.

(POSTE : 02-701-24-495)

2009-519

9.3 TROUPE DE THÉÂTRE MIC-MAC DE ROBERVAL / CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval

verse à la Troupe de théâtre Mic-Mac de Roberval un montant de 500,00\$ et ce, dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

(POSTE : 02-190-00-991)

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2009-520

10.1 ACCEPTATION SOUMISSION / DÉNEIGEMENT À L'ÉDIFICE DE LA CORPORATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Soumission reçue (taxes en sus) :

– Paulin Bergeron enr..... 500,00\$

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyée par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission déposée par Paulin Bergeron enr. pour le déneigement de l'édifice de la Corporation des personnes handicapées situé sur la rue Scott, au montant de 500,00\$ taxes en sus et ce, du 1^{er} décembre 2009 au 30 avril 2010. De plus, la Ville de Roberval fournira l'abrasif requis.

(POSTE : 02-701-23-522)

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

2009-521

13.1 FÉLICITATIONS AU CONSEIL DU VILLAGE SUR GLACE DE ROBERVAL

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations au maire nouvellement élu du Village sur glace de même qu'à tous les conseillers, administrateurs et bénévoles.

2009-522

13.2 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU DOMAINE-DU-ROY

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyée par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval désigne Monsieur le Maire et les conseillers MM. Jocelyn Bouchard et Rémy Leclerc comme représentants municipaux de la Ville de Roberval à la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

De plus, en cas d'absence de ces personnes, les conseillères Mmes Michèle Claveau et Nancy Guillemette, et les conseillers MM. Gilles Otis et Jacques Dion agiront comme substituts des délégués.

2009-523

13.3 FÉLICITATIONS AUX ÉLUS DES MUNICIPALITÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette à tous les élus de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean leurs plus sincères félicitations à la suite de leur récente élection et les assure d'une collaboration entière du Conseil de la Ville de Roberval dans les dossiers d'intérêts communs.

2009-524

13.4 REMERCIEMENTS À MESSIEURS SERGE HUDON ET GILLES VEILLEUX

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères remerciements à MM. Serge Hudon et Gilles Veilleux pour leur implication à titre de conseiller municipal à la Ville de Roberval.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2009-525

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que la présente assemblée soit ajournée au lundi 16 novembre 2009 à 20h00.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 10 novembre 2009

SIGNATURE : _____
Michel Larouche, Maire

MICHEL LAROUCHE
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/dm
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20091109)